

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6322>



Motion adoptée par le CA du collège Lucien Chaussin de Dornes

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Collèges de la Nièvre -



Date de mise en ligne : vendredi 11 février 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les personnels du collège Lucien Chaussin de Dornes jugent insuffisante la Dotation Horaire Globale attribuée à leur collège pour l'année scolaire 2022/2023.

En effet, les personnels ne comprennent pas que leur établissement perde une quatrième classe en 4 ans. En conséquence, tous les niveaux comporteront des effectifs classe d'environ 30 élèves l'année scolaire prochaine.

Ces effectifs élevés nécessiteraient des moyens pour permettre des dédoublements dans certaines disciplines, ce que la dotation ne permet pas assez. Ce manque de moyens attribués va donc gravement pénaliser les apprentissages des élèves.

Pour le dénoncer, lors du conseil d'administration de l'établissement qui s'est tenu le 31 janvier dernier, les représentants des personnels enseignants et d'éducation ont porté la motion que vous trouverez ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>